

COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE AVEC LE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2014
(000 \$)

No de ligne	Description	Projections D-2014-077 (1)	Résultats réels (2) (Gaz Métro-4, doc. 2, p. 1, col. 10)	Référence	Écart (3)
1	REVENUS				
2	Revenus	1 416 001	1 571 520		155 519
3	Normalisation due à la température	0	(24 652)		(24 652)
4	Revenus normalisés de vente de gaz	1 416 001	1 546 868	Gaz Métro-9, doc. 1, p. 2, col. 5, l. 38	130 867
5	Fourniture	(412 640)	(465 882)	Gaz Métro-9, doc. 1, p. 2, col. 5, l. 5	(53 242)
6	Compression	(6 531)	(14 105)	Gaz Métro-9, doc. 1, p. 2, col. 5, l. 14	(7 574)
7	Revenus avant rabais et autres	996 831	1 066 882		70 050 (A)
8	Rabais à la consommation et autres	(28)	(32)		(4)
9	CASEP	(1 000)	(1 000)		0
10	Revenus après rabais	995 803	1 065 850		70 047
11	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE DISTRIBUTION	431 942	507 948	Gaz Métro-8, doc. 1, p. 5, col. 7, l. 1 + l. 14 + l. 15 + l. 19	76 007 (B)
12	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATUREL	563 861	557 902		(5 960)
13	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	0	6 009	Gaz Métro-8, doc. 1, p. 1, col. 3, l. 7	6 009 (C)
14	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	3 213	3 199		(14)
15	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	567 074	567 109		34
16	DÉPENSES				
17	Dépenses d'exploitation	185 721	186 163	Gaz Métro-4, doc. 5, p. 1, l. 11	442
18	Plan global en efficacité énergétique	18 257	18 257	Gaz Métro-12, doc. 1, l. 5	(0)
19	Amortissement des immobilisations	96 323	96 157		(166)
20	Amortissement des frais reportés	46 906	46 502		(404)
21	Fonds vert	25 382	25 382		(0)
22	Impôts fonciers et autres	26 208	26 135		(73)
23	Impôt sur le revenu	31 714	31 899	Gaz Métro-11, doc. 1, p. 1, l. 8	185
24	Total des dépenses	430 513	430 496		(17)
25	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	136 561	136 613		51
26	QUOTE-PART				
27	Quote-part du trop-perçu avant impôt		2 499	Gaz Métro-8, doc. 2, p. 1, col. 2, l. 13	2 499
28	Bonification des associés		27	Gaz Métro-8, doc. 2, p. 1, col. 2, l. 15	27
29	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ		1 000	Gaz Métro-12, doc. 2, l. 5	1 000
30	Impôt sur le revenu		(949)	Gaz Métro-11, doc. 1, p. 1, l. 9	(949)
31	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	0	2 578		2 578
32	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	136 561	139 191		2 629
33	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	1 901 969	1 897 400	Gaz Métro-6, doc. 1, p. 1, col. 15, l. 41	(4 569) (D)
34	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	7,18%	7,20%	Gaz Métro-7, doc. 1, p. 1, col. 6, l. 9	
35	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		7,33%	Gaz Métro-7, doc. 1, p. 2, col. 6, l. 9	

EXPLICATION DES ÉCARTS
RÉSULTATS RÉELS VERSUS LE BUDGET

1 A. La hausse des revenus avant rabais et autres de 70,1 M\$ s'explique par :

- 2 • la hausse des revenus de transport de 35,1 M\$ résultant de la hausse des volumes
3 transportés causée par la température considérablement plus froide que la
4 normale observée au cours de l'exercice, ainsi qu'au retour d'un nombre important
5 de clients sur le transport du distributeur. L'application de tarifs provisoires plus
6 élevés que les tarifs finaux pour les huit premiers mois de l'exercice 2014 a
7 également contribué à la hausse des revenus de transport;

- 8 • la hausse des revenus de distribution de 23,2 M\$ découlant principalement de la
9 hausse des volumes distribués normalisés aux petit et moyen débits. Cette
10 dernière s'explique par une hausse significative de la consommation des plus
11 grands clients du tarif D₁, par le transfert de clients de la grande entreprise vers
12 les petit et moyen débits, ainsi que par la maturation des nouvelles ventes plus
13 importante que prévu au budget. Par ailleurs, une hausse des revenus à la grande
14 entreprise est aussi observée, et ce, malgré une baisse des livraisons dans ce
15 marché, résultant essentiellement du transfert de clients vers les petit et moyen
16 débits. La hausse de ces revenus s'explique essentiellement par des revenus de
17 pénalités (écrêtements et retraits interdits) plus élevés qu'anticipés, reflet de la
18 température considérablement plus froide que la normale observée au cours de
19 l'exercice; et

- 20 • la hausse des revenus d'équilibrage de 11,7 M\$ réalisée dans l'ensemble des
21 marchés. Cette hausse résulte de l'augmentation des livraisons aux petit et moyen
22 débits pour les raisons expliquées précédemment pour le service de distribution,
23 jumelée à la croissance des volumes découlant de la température
24 considérablement plus froide observée au cours de l'exercice. Il importe de
25 préciser que contrairement aux exercices précédents, les revenus d'équilibrage
26 ne sont pas normalisés. Par ailleurs, la hausse des revenus d'équilibrage à la
27 grande entreprise découle de l'évolution des paramètres réels de consommation

- 1 • de clients importants par rapport à ceux établis au moment d'établir la Cause
2 tarifaire 2014.

3 B. La hausse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution de 76,0 M\$ s'explique par
4 la croissance des coûts d'approvisionnement, principalement occasionnée par
5 l'augmentation du coût des achats à Dawn, ainsi que par la hausse des volumes transportés.
6 Il importe de préciser que les résultats réels reflètent l'application de la décision D-2015-177.
7 Ces hausses découlent également de la température considérablement plus froide observée
8 au cours de l'exercice. En effet, l'hiver rigoureux a provoqué à la fois une augmentation des
9 volumes d'achats des outils de transport et une augmentation de la demande sur le marché
10 en Amérique du Nord qui a entraîné une hausse du coût des approvisionnements.

11 C. Le manque à gagner de 6,0 M\$ s'explique essentiellement par :

- 12 • le manque à gagner réalisé au service d'équilibrage de 23,4 M\$ découlant de la
13 hausse des coûts d'approvisionnement de ce service, partiellement compensée
14 par la hausse des revenus liée à l'augmentation des volumes d'équilibrage;
- 15 • le manque à gagner réalisé au service de transport de 6,4 M\$ découlant de la
16 hausse des coûts d'approvisionnement de ce service, partiellement atténuée par
17 la hausse des revenus de ce service liée à l'augmentation des volumes transportés
18 ainsi qu'à l'application de tarifs provisoires plus élevés que les tarifs finaux pour
19 les huit premiers mois de l'exercice [...]; et
- 20 • le trop-perçu réalisé au service de distribution de 23,8 M\$, découlant
21 principalement de la hausse des revenus de ce service occasionnée par la hausse
22 des volumes distribués.

23 D. Veuillez vous référer à la pièce Gaz Métro-6, Document 2, page 1, col. 6, li. 41.

24 **Note : Il est possible, dans le présent dossier, qu'une même donnée soit légèrement**
25 **différente d'une pièce à l'autre. Une telle situation découle de l'arrondissement du**
26 **résultat de l'application de formules.**